



Fiche programme - Formation préparant au Diplôme d'Etat de Puéricultrice Année 2025/2026

MAJ le 05/06/2025
T2N5-4

RNCP 38529

Certificateur : Ministère chargé de la santé
Date d'enregistrement de la certification :
02/01/2024 au 01/01/2027

Taux de réussite :

Année 2023/2024 : 100%

Insertion dans l'emploi :

Année 2023/2024 : 100%

Organisation et coût de la formation

Nombre de stagiaires : maximum 50 personnes

Lieu : Institut de Formation en Puériculture
1 Rue David Richard - BP 426
67091 STRASBOURG

N° d'existence : 4267P003067

N° Siret : 26670057400012

Durée de la formation : 1 500 heures :

- 650 h de formation théorique et pratique en centre
- 140 h de travaux dirigés et d'évaluations
- 710 h de stage clinique

Horaires des cours : du lundi au vendredi de 8h30 à 17h15

Coût de la formation (2025-2026) :

7.000 € de frais de scolarité +
254 € de droits d'inscription (2024/2025)

Dates et déroulement de la formation :

Du 2 septembre 2025 au 28 août 2026

Calendrier :

Ouverture des inscriptions à la sélection :
06/01/2025

Clôture des inscriptions : **19/03/2025**

Affichage des résultats : **06/06/2025 à 9h**

Rentrée : **02/09/2025**

Handicap :

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : nous contacter pour les modalités d'adaptation à l'adresse :

referenthandicapformation@chru-strasbourg.fr

CONTACT ET INFORMATIONS

Secrétariat de la filière Puéricultrice
03.88.11.56.65

irf.puericulture@chru-strasbourg.fr

<https://formation.chru-strasbourg.fr/metier/puericultrice->

OBJECTIFS

Depuis septembre 2022, l'année de formation s'inscrit dans un **projet d'expérimentation** autorisé par le ministère de l'enseignement supérieur et du ministère de la santé et des solidarités par l'arrêté du 26 avril 2022¹ et réalisé en partenariat avec l'université de Strasbourg. Cette année de formation **visé un double cursus** : l'obtention du diplôme d'Etat de puéricultrice et la capitalisation d'ECTS en vue de l'obtention d'un grade Master 1, offrant la possibilité d'accéder à un master national à l'Université de Strasbourg.

La formation d'infirmier.ère puéricultrice, infirmier.ère spécialisé.e, permet à l'étudiant de développer des compétences d'expertise clinique pour assurer des soins holistiques dans l'intérêt supérieur de l'enfant à savoir : contribuer à promouvoir, à maintenir, à restaurer la santé de l'enfant, son développement, son éveil, son autonomie et sa socialisation.

Elle vise à former des praticiens réflexifs, en posture de recherche, autonomes et responsables dans les champs sanitaire, social et éducatif amenés à travailler, en collaboration avec d'autres professionnels, dans les secteurs de l'enfance en milieu hospitalier (maternité, service de néonatalogie, de réanimation, de pédiatrie, de pédopsychiatrie) et extra hospitalier (Protection maternelle et infantile, établissement d'accueil du jeune enfant).

PREREQUIS

- Etre titulaire du diplôme d'Etat en soins infirmiers ou de sage-femme
- Etre en dernière année d'étude conduisant à l'un de ces diplômes
- Tous les candidats ayant satisfait aux épreuves de sélection

CONTENU - PROGRAMME DE LA FORMATION

Le contenu de la formation couvre les domaines suivants : • Pédiatrie de la naissance à l'adolescence. • Pédopsychiatrie/handicap • Sciences humaines et sociales • Santé publique • Sciences infirmières appliquées en puériculture • Pratique infirmière en puériculture et fondements en management appliqués aux EAJE • 3 Unités d'enseignement en lien avec l'expérimentation enrichissent les enseignements ; UE langue vivante (Anglais), UE méthodes et outils, UE recherche.

Compétences développées :

1. Evaluer l'état de santé et le développement des enfants pour la mise en œuvre de soins adaptés.
2. Concevoir, conduire et coordonner un projet de soins et d'éducation adapté à l'enfant.
3. Accompagner et soutenir les familles dans le processus de parentalité.
4. Concevoir et mettre en œuvre des activités de promotion et de protection de la santé de l'enfant.
5. Organiser et coordonner les soins et les activités d'éveil et de développement pour des enfants.
6. Gérer les ressources d'une structure d'accueil pour enfant.
7. Rechercher, analyser et produire des données professionnelles et scientifiques.
8. Mettre en place et conduire des actions d'évaluation et d'amélioration des pratiques.

La formation est également proposée en **apprentissage**. Pour tout renseignement relatif à ce dispositif, veuillez consulter le site : <https://www.santestcfa.fr/>

¹ Arrêté du 26 avril 2022 portant autorisation d'expérimentations relatives aux modalités permettant le renforcement des échanges entre les formations de santé, la mise en place d'enseignements communs et l'accès à la formation par la recherche, et modifiant l'arrêté du 9 septembre 2021 portant autorisation d'expérimentations relatives aux modalités permettant le renforcement des échanges entre les formations de santé, la mise en place d'enseignements communs et l'accès à la formation par la



FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

Le parcours de stage comporte cinq stages, d'une durée de 4 semaines chacun : un stage en maternité, un stage en établissement d'accueil du jeune enfant, un stage en service de réanimation, un stage en établissement ou service accueillant des enfants malades, un stage en service de protection maternelle et infantile.

INTERVENANTS

Equipe pédagogique de l'Institut de Formation en Puériculture, enseignants universitaires, médecins, puéricultrices, auxiliaires de puériculture du secteur hospitalier, de professionnels des établissements d'accueil du jeune enfant, de professionnels socio-éducatifs, de directeurs d'établissements sanitaires et sociaux, des représentants de la Collectivité Européenne d'Alsace, d'intervenants du milieu artistique, d'intervenants sollicités pour leurs compétences dans un domaine particulier.

COORDINATION : Madame Anne DANNENMULLER, Directrice Adjointe de l'IFP, Cadre Supérieur de Santé.

METHODES PEDAGOGIQUES

La formation s'organise à partir de :

- Cours théoriques, travaux pratiques et travaux dirigés
- Mises en situation de problématiques professionnelles simulées
- Suivi pédagogique individuel et collectif

MOYENS

- Salles de cours équipées d'ordinateurs, de vidéoprojecteurs
- Salles informatiques avec imprimantes et scanners
- Espaces de travaux pratiques : matériels spécifiques de puériculture
- Centre de Documentations et d'Informations (CDI)
- Accès aux ressources numériques de l'université

INDIVIDUALISATION DU PARCOURS

- Bilans et entretiens individuels avec l'équipe pédagogique
- Adaptation des parcours de stage en fonction de l'expérience et du projet professionnel de l'étudiant

SUIVI DE LA FORMATION, EVALUATION ET VALIDATION DES ACQUIS

- Emargement par demi-journée.
- Diplôme d'Etat de puéricultrice délivré par la DREETS aux étudiants ayant obtenu à l'évaluation des connaissances et des capacités professionnelles :
 - une note moyenne globale égale ou supérieure à 15 points sur 30 au contrôle des connaissances,
 - une note égale ou supérieure à 15 points sur 30 à chacune des trois épreuves de synthèse,
 - une note moyenne égale ou supérieure à 5 points sur 10 pour chacune des quatre capacités évaluées en stage.
- Niveau Master 1 : s'obtient par l'obtention de 60 crédits européens correspondant à l'acquisition des huit compétences. L'évaluation des connaissances et des compétences est réalisée de manière continue. Les enseignements semestriels donnent lieu à deux sessions d'évaluation par année de formation.
- Evaluation de la formation par les apprenants.

